



# Rapport annuel 2014

Juin 2015

## 2014 : IEB fête ses 40 ans !

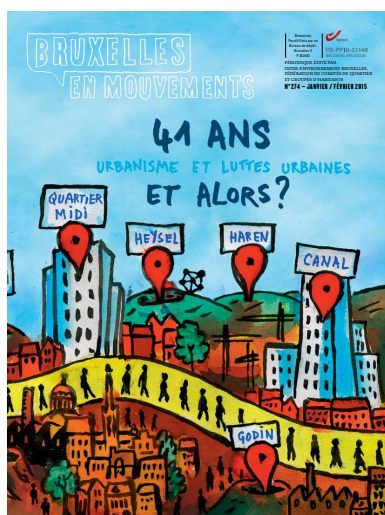
Née en 1974, dans le contexte combatif de cette époque, la fédération de comités d'habitants, Inter-Environnement Bruxelles a tantôt résisté, tantôt accompagné, ou s'est encore parfois résignée face aux différentes étapes des transformations du territoire bruxellois. Voilà maintenant quarante ans. Quatre décennies de luttes, de réflexions et d'actions mais aussi d'interrogations, de doutes, de « marche avant/ marche arrière » sur comment construire un projet de ville et surtout par qui et pour qui il se construit.

Pour démêler l'écheveau, lever la tête du guidon, dissiper les fausses certitudes, IEB a entamé un travail archéologique sur ses racines et tenté d'affronter, sans complaisance, la complexité et la diversité des questions qui traversent la Ville-Région, ses habitants, les comités, associations et autres mouvements urbains. Qu'est-ce qui a changé dans les rapports de force de construction de l'urbain entre le Bruxelles des années 70 sans représentation politique régionale et celui des années 2000 qui a vu monter en force la Région au travers des réformes de l'État tandis que dans le même temps le poids de l'international sur la ville et les forces exogènes ne cessaient de s'accroître ?

Pour mettre à plat et partager les tentatives de réponse à toutes ces questions, IEB a sorti un numéro spécial de son journal Bruxelles en Mouvements : un récit à plusieurs mains dont la ligne de force est celle de l'état de santé de nos démocraties urbaines dans le contexte d'un monde marchand, noyé dans la complexité, la technicité et la dépolitisation des questions environnementales et urbaines.

Le journal est associé à une ligne du temps qui pointe les moments qui nous ont paru constituer des balises éclairantes pour mieux appréhender cette histoire aux entrées multiples.

Notre volonté est que ce travail archéologique nourrisse la poursuite, avec courage et perspicacité, des réflexions, engagements et actions des Bruxellois pour renforcer l'accès collectif au droit à la ville, et de pousser au premier plan de nos préoccupations la dimension démocratique et sociale de tels enjeux.



Bruxelles en mouvements, « 41 ans, et alors? Urbanisme et luttes urbaines », Janvier-février 2015 n°274.  
[http://issuu.com/iebxl/docs/bem274\\_01-02-2015//?e=1356335111899973](http://issuu.com/iebxl/docs/bem274_01-02-2015//?e=1356335111899973)

# Les principaux axes de travail

## La mobilisation dans l'espace public

IEB a pour particularité d'être ancré dans les quartiers par le biais de ses membres. L'approche locale est l'un des piliers fondateurs de notre association. Même si notre objectif en tant que fédération est d'amener les habitants de la ville à s'intéresser à ce qui se passe au-delà de leur environnement immédiat et à créer des connexions entre les dynamiques existantes, IEB fait remonter la diversité des voix des quartiers pour les positionner en contre-pouvoir sur les enjeux globaux de la ville.

Continuer à investir largement dans cette sphère locale selon la philosophie de l'éducation permanente nous paraît essentiel pour faire face à une certaine démobilité et au désintérêt croissant du citoyen pour les affaires publiques. Les actions menées dans ce cadre visent à aider les habitants à se mobiliser face aux enjeux locaux (suivis d'enquêtes publiques sur l'aménagement de voiries, de places publiques, d'espaces verts, de projets immobiliers, travail dans le cadre des contrats de quartier). Elles ont également pour but de soutenir l'implication des habitants dans des dynamiques collectives sur le plus long terme (création de comités de quartier, projets visant à créer du lien entre les habitants) et sur un mode plus prospectif (inventaire des besoins du quartier, élaboration en commun de projets, mise en œuvre de démarches citoyennes telles des potagers collectifs ou des ateliers vidéo,...).

Comme chaque année, IEB a mené de nombreuses actions sur le terrain et il est difficile d'en faire la liste exhaustive. Le lecteur intéressé est invité à se reporter au site web d'IEB s'il veut approfondir cette question en consultant les rubriques « Actions » et « Présence IEB ». Une thématique spécifique attirera tout particulièrement notre attention cette année. Celle des centres commerciaux.

### Focus : les centres commerciaux : stop ou encore?

Cela fait bien plus de cinq ans qu'IEB interroge l'utilité de nouveaux centres commerciaux en Région bruxelloise. Comme le rappelait le dossier du Bruxelles en mouvements d'octobre 2014 consacré à ce sujet, sans être totalement absente, la question du commerce dans la ville était peu traitée par les groupes militants urbains. Si bien que le mot « commerce » n'apparaît pas une seule fois dans la Charte d'IEB. Il est vrai qu'après la création du dernier centre commercial dans le nord de Bruxelles, le Basilix en 1984, le mot d'ordre en Région bruxelloise était celui de la préservation et de la revitalisation du petit commerce et des noyaux commerçants existants. Ce n'est donc que tout récemment que le territoire bruxellois, et sa périphérie immédiate, doivent faire face à une surenchère de nouvelles surfaces commerciales ainsi qu'à trois grands projets de centres commerciaux. La déliquescence du marché du bureau et la financiarisation du secteur de l'immobilier n'y sont pas étrangers, non plus les nouvelles politiques de marketing urbain.



*Les centres commerciaux, stop ou encore ?*

Ainsi IEB se mobilise aujourd'hui contre les trois projets (NEO, Uplace et Docks Brussel), et ce, depuis 2010 au sein de la plate-forme interrégionale pour une économie durable qui rassemble la CSC-ACV, le BRAL, BBL, l'Unizo et l'UCM. En 2014, cette plateforme a ralenti ses activités, le temps pour IEB de faire le point avec la CSC et la FGTB sur les relations entre emplois et types de commerce. Les premiers résultats de cette étude ont été publiés dans le dossier du Bruxelles en mouvements n° 272 sur les centres commerciaux.

En 2014, IEB a particulièrement poursuivi son action de sensibilisation sur les conséquences environnementales du projet NEO. Le Heysel est un poumon vert, or les 10 000 places de parking prévues en sous-sol ainsi que de nombreux équipements comme la création d'un centre commercial de 70.000 m<sup>2</sup> risquent de mettre à mal la qualité environnementale du site, d'enfermer les citoyens dans un comportement consumériste élevé au rang de loisir, d'accroître l'imperméabilisation du sol en supprimant les espaces verts et les terrains de sport qui entourent le stade au détriment d'une offre récréative et sportive socialement pertinente.

IEB a continué d'alimenter le débat public de ses analyses sur NEO et a poursuivi son travail entamé en 2012 avec le Picol (Partenariat Intégration Cohabitation à Laeken), Cité Culture et la Coordination Sociale de Laeken pour sensibiliser les riverains aux enjeux du projet NEO et débattre aussi plus largement de la vitalité des noyaux commerçants de proximité des quartiers De Wand et Marie-Christine. Des rencontres régulières ont ainsi été organisées tout au long de l'année 2014 avec les associations et comités membres du Picol, notamment au travers de balades sur le site du Heysel et de matinées et après-midi de discussions.

IEB a également démarré en 2014 un travail de sensibilisation auprès des habitants de la Cité Modèle, riverains du futur projet à l'aide d'un projet de documentaire sonore, mené par Bruxelles Nous Appartient, pour amener les habitants de la Cité à s'exprimer sur leur cadre de vie, à identifier leurs besoins et les adéquations ou non des réponses apportées par un projet comme NEO : besoins en espaces vert, de détente et de loisirs, de terrains de sport, besoin de commerces de proximité, d'offre culturelle accessible à toutes les bourses,... Les habitants ont aussi été associés à l'événement du PleinOpenAir de l'été 2014, porté par le cinéma Nova, au travers de diverses animations portant sur l'impact du projet.

Enfin, une nouvelle dynamique sur la question s'est créée en 2014 grâce à un partenariat avec Association 21 dans le cadre du groupe Modes de consommation et de production durables. Le groupe a mis sur pied une journée de rencontres citoyennes le 18 octobre 2014 sur la prolifération des centres commerciaux, journée qui a rencontré un franc succès. Cette journée a rassemblé 5 groupes citoyens mobilisés contre des projets à Verviers, Namur, Mons, Bruxelles. L'occasion de rassembler les questions, les modes d'actions et de se nourrir des expériences des uns et des autres. La dynamique fut tellement porteuse qu'elle a donné lieu à l'élaboration d'une brochure : « Les centres commerciaux : stop ou encore ? »

## Le droit à la ville

Pour IEB, la réappropriation de la ville par ses habitants passe par le renforcement d'un urbanisme démocratique, au bénéfice de la collectivité et non de quelques acteurs particuliers, si puissants soient-ils. Une des missions fondamentales que s'est donnée notre association est la défense des habitants les plus faibles pour leur permettre cette réappropriation de leur cadre de vie. Le droit à la ville vise à rendre aux habitants « *un pouvoir de façonnement fondamental et radical sur les processus d'urbanisation, c'est-à-dire sur les manières dont nos villes sont sans cesse transformées* ». En ce sens, le droit à la ville déborde largement le droit à accéder à la ville dans sa réalité physique. Se réapproprier la ville (avoir « droit à la ville ») signifie autant l'accès à la centralité urbaine (pour ceux qui en ont été exclus) qu'une réappropriation, et même une conquête, des qualités et valeurs associées à l'émancipation.

Ainsi, « *le droit à la ville se manifeste comme forme supérieure des droits : droit à la liberté, à l'individualisation dans la socialisation, à l'habitat et à l'habiter. Le droit à l'œuvre (à l'activité participante) et le droit à l'appropriation (bien distinct du droit à la propriété) s'impliquent dans le droit à la ville* ».

Dans sa mise en pratique, IEB recourt notamment à différentes formes de mises en débat (balades, ciné-club, ateliers d'affiches,...) pour que les habitants concernés au premier chef par la transformation de leur lieu de vie se positionnent. En 2014, IEB a poursuivi cette dynamique auprès de différents groupes d'habitants à Haren, à la rue du Progrès, à Cureghem, au quartier Midi, à la Cité Modèle et dans le Vieux Molenbeek. L'année 2014 a été aussi l'occasion de discuter du droit à la ville avec un usager particulier : le travailleur.



## Focus : les travailleurs et le droit à la ville

En 2014, les syndicats (CGSLB, CSC, FGTB) ont proposé à IEB de co-organiser les formations BRISE (Réseau Intersyndical Bruxellois de Sensibilisation à l'Environnement) s'adressant à leurs délégués syndicaux et dont l'objectif général est d'explorer comment des solutions attentives à la fois aux aspects sociaux et environnementaux peuvent être construites afin de répondre aux problématiques environnementales actuelles. Le thème 2014 était : «Droit à la ville et environnement». Comment le droit à la ville peut-il devenir un vecteur de renforcement d'un urbanisme démocratique au bénéfice de la collectivité et non de quelques acteurs particuliers, pour permettre une réappropriation, en commençant par les plus précaires, de leur cadre de vie. Si la compacité du territoire de Bruxelles peut être présentée comme un atout du point de vue de la consommation énergétique, elle demande une vigilance accrue sur les choix politiques qui sont posés et sur l'effet non ségrégatif de ceux-ci. Priorité doit être donnée à une économie urbaine au service de la ville respectueuse de l'environnement. A contrario, l'environnement ne doit pas être réduit à une donnée technologique mais doit s'entendre comme une valeur politique à mettre au service du progrès social. Comment améliorer l'accès au travail et les conditions de travail tout en préservant et en améliorant le cadre de vie ? Quelles alliances nouées entre travailleurs et habitants, syndicats et associations environnementales et urbaines pour fonder un droit à la ville ?

Cinq grands thèmes ont ainsi été abordés durant les 9 jours de formation, en tentant d'articuler exemples concrets de l'urbanisme bruxellois et problématisation générale du droit à la ville :

- Centres commerciaux : les centres commerciaux sont souvent présentés comme des opportunités d'emplois et d'activités économiques nouvelles pour toute une Région. Néanmoins, ceux-ci sont-ils vraiment créateurs d'emploi ? Ne drainent-ils pas simplement les emplois des structures de plus petites tailles ? Les centres commerciaux sont-ils compatibles avec une vision durable de la ville, plutôt présentée comme tissée d'un réseau de commerces de proximité et d'emplois locaux ? Ont été analysés les types de commerce, leur consommation en espace en lien avec le nombre d'emplois produits.

- Transport de marchandises : le transport des marchandises est directement connecté à nos manières de vivre et de faire la ville. Nous avons interrogé la manière dont les politiques de mobilité font et défont la ville, transforment nos manières de vivre et transforment l'environnement. Un focus tout particulier a été consacré à l'usage de la voie d'eau. La voie d'eau peut-elle reprendre une partie du transport de marchandises dans une ville comme Bruxelles ? Quelles sont les activités économiques adaptées à ce type de transport ? Quelles économies d'énergie en attendre et quel impact sur l'emploi et le transport routier ? Et quelles implications en termes d'aménagement du territoire ? Ce thème fut l'occasion d'une balade en péniche sur le canal de Bruxelles.



*Balade sur le canal dans le cadre des formations BRISE*

- Alimentation et Santé : l'alimentation est un enjeu majeur d'une société en mutation. Il s'agit à la fois de produire pour tous, mais de produire également des produits de qualité, avec une vraie valeur ajoutée, et qui puissent entrer dans une logique de diminution de la consommation énergétique et des polluants. Aujourd'hui s'inventent ou se revisitent diverses manières de consommer : circuits courts, groupement d'achats collectifs, soutien aux agriculteurs, fermes urbaines, etc. Nous avons travaillé sur le cas concret des abattoirs d'Anderlecht : ceux-ci sont encore aujourd'hui en activité et posent de nombreuses questions. Peut-on encore maintenir des activités productives en ville ? Comment gérer les normes sanitaires strictes dans des unités de petites tailles ? Est-il possible de maintenir des circuits courts en ville, avec la vente directe de viande ? Quels emplois ce genre de filière permet-elle ? L'implantation d'une ferme urbaine sur la toiture des abattoirs a été également l'occasion de s'intéresser à la thématique de l'agriculture urbaine.

- Énergie et urbanisation : la thématique de l'énergie est centrale dans la question du développement durable. Le réchauffement du climat et les bouleversements qu'il va entraîner au nord comme au sud sont principalement liés à la consommation énergétique des entreprises et des ménages. Mais l'espace urbain dans lequel nous vivons est lui-même consommateur d'énergie : l'« énergie grise » nécessaire à la production de la ville. Les bâtiments nécessitent une grande quantité d'énergie, et ce pendant tout leur cycle de vie. Détruire et reconstruire la ville, même pour construire des bâtiments vendus comme « durables », et est donc une activité dense en consommation énergétique. Il ne s'agit pas de refuser de construire la ville, mais de comparer différentes manières de la construire, à la fois du point de vue énergétique, mais aussi du point de vue social. Rénover un bâtiment, qu'il soit de logement ou de bureau, est bien souvent moins énergivore et demande plus de main d'œuvre que de le détruire pour en construire un nouveau. Rénover le logement est aussi un enjeu majeur de la ville de demain.

- Réduction du temps de travail : le thème du droit à la ville ne peut pas s'explorer sans se poser la question des conditions qui permettent une véritable réappropriation de son environnement urbain. Parmi les conditions que de nombreux auteurs mettent en avant, il y a la réduction du temps de travail, la redistribution du travail entre travailleurs, et la nécessité de libérer du temps pour pouvoir s'emparer des questions publiques. Comment cette réduction du temps de travail peut-elle être envisagée en rapport avec les questions environnementales ?

## L'analyse critique des enjeux globaux

La prise en considération des enjeux globaux ou supra-locaux est une étape indispensable à la compréhension des réalités locales et de quartier. L'influence des décisions politiques, économiques et sociales prises par les autorités publiques (régionales, nationales voire européennes) s'inscrit dans une continuité qui conditionne la vie quotidienne des habitants de Bruxelles. Il s'agit dès lors de rendre intelligible comment et pourquoi ces déterminismes partiels pèsent sur les Bruxellois.

Il est fondamental d'associer un maximum d'habitants à cette réflexion. Pour, d'une part, tenter de mieux appréhender l'incidence des politiques publiques sur le quotidien à partir d'un recoupement des expériences et des vécus particuliers et d'autre part, permettre une réappropriation des problématiques socio-environnementales par les habitants eux-mêmes en vue de leur dépassement.

Au travers de cette thématique, nous visons plus particulièrement la mise en débat d'enjeux globaux essentiels pour penser l'avenir de la ville : développement des transports publics, densification du territoire, dualisation socio-spatiale de la ville, planification et développement des fonctions urbaines (logement, bureau, activités productives, commerce, équipement,...), aménagement des grandes friches urbaines, avenir institutionnel de Bruxelles, enjeux transfrontaliers,...

Remarquons que tous ces enjeux sont fortement connectés les uns aux autres et que les réflexions menées ne pourront faire l'impasse d'une approche transversale incluant les dimensions sociale, environnementale, urbanistique, économique et culturelle.

### Focus : l'impact des ondes électromagnétiques

En avril 2014, le parlement bruxellois décidait de diminuer par quatre le niveau de protection contre les antennes GSM dans l'espace public<sup>1</sup>. On est donc passé d'une puissance autorisée allant de 3V/m<sup>2</sup> à 6V/m<sup>2</sup>. Cette nouvelle ordonnance représente un recul sanitaire et démocratique inacceptable, en ce qu'elle :

- augmente l'exposition potentielle aux ondes d'un facteur égal à 4, ce contre l'avis du Conseil Supérieur de la Santé;
- supprime les enquêtes publiques liées aux permis permettant ce quadruplement;
- crée une nouvelle classe de permis qui entérine ce recul démocratique;
- exclu désormais les terrasses et balcons des zones « accessibles au public » et « protégées »;
- simplifie, accélère et réduit les coûts des procédures imposés aux opérateurs.

Il s'agit d'une ordonnance taillée sur mesure pour les opérateurs sans aucune contrepartie envers les parties lésées, c'est-à-dire l'ensemble des Bruxellois. Tandis que le consensus scientifique et médical se situe à des niveaux d'exposition cent fois plus bas (0,6V/m<sup>2</sup>), Bruxelles quadruple sa norme en passant de 3V/m<sup>2</sup> à 6V/m<sup>2</sup> !

Comme cela fut exposé durant les débats parlementaires précédant l'adoption de l'ordonnance 6V/m<sup>2</sup> par M. Benoît Stockbroeckx<sup>2</sup>, la 4G aurait pourtant pu s'inscrire dans le respect de la norme 3V/m<sup>2</sup>, de nombreuses alternatives techniques existent, mais les opérateurs ont imposé la plus économique pour eux et la plus nocive pour les Bruxellois. IEB n'est pas opposée aux technologies mobiles pourvu qu'elles respectent

la santé, l'environnement et l'urbanisme. Il convient de privilégier les alternatives technologiques existantes permettant d'en limiter les nocivités avérées ou potentielles.

La plate-forme Bruxelles grONDES à laquelle IEB participe a introduit un recours en annulation devant la Cour constitutionnelle contre l'ordonnance 4G ou 6V/m<sup>2</sup>. Nous sommes dans l'attente de la décision de la Cour constitutionnelle.

Ce cas illustre aussi la difficulté qu'il y a à intéresser et faire participer les habitants à des sujets très techniques mais qui les concernent pourtant au premier chef. La Convention d'Aarhus dont la Belgique est signataire prévoit que : *les Etats doivent promouvoir une participation effective du public à un stade approprié - et tant que les options sont encore ouvertes - durant la phase d'élaboration par des autorités publiques des dispositions réglementaires et autres règles juridiquement contraignantes d'application générale qui peuvent avoir un effet important sur l'environnement. (...) Le public doit avoir la possibilité de formuler des observations, soit directement, soit par l'intermédiaire d'organes consultatifs représentatifs.* À Bruxelles, la « consultation du public » lors de tout projet d'ordonnance et d'arrêté réglementaire en matière d'environnement se fait par la consultation du conseil de l'environnement... qui, en réalité, ne consulte pas « le public » mais représente diverses associations et organisations (même s'il arrive aussi que les organisations soient auditionnées par le parlement bruxellois)... Les réflexions d'IEB sur la question démocratique en lien avec la technologie ont fait l'objet d'une étude publiée dans un texte intitulé « La démocratie technologique » peut-elle réinventer la démocratie ? Ce texte est entièrement accessible sur le site internet d'IEB :

<http://www.ieb.be/IMG/pdf/etude-democratie-technologique-dec14.pdf>

1. Ordonnance modifiant l'ordonnance du 1<sup>er</sup> mars 2007 relative à la protection de l'environnement contre les éventuels effets nocifs et nuisances provoqués par les radiations non ionisantes et modifiant l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement.

2. Benoît Stockbroeckx est responsable des laboratoires ANPI à Louvain-la-Neuve. Voir son audition durant les travaux parlementaires: Doc. parl. Brux.-Cap., sess. 2013-2014, A-466/2 p. 83sq.

## Lutte pour l'amélioration de la qualité de vie et de l'environnement

La question des inconvénients que peut apporter une vie urbaine fait partie du travail d'IEB. Si la ville a de nombreux et indéniables avantages comme la proximité des services, la facilité des transports en commun, l'activité économique, etc., elle a aussi ses nuisances.

Le coût de l'espace, rendant les logements bruxellois de plus en plus petits et chers comparativement aux revenus, mais également les nuisances sonores, la pollution, le stress, font ainsi partie du quotidien d'une partie de plus en plus importante des Bruxellois.

Les classes moyennes continuent à fuir la ville pour trouver dans les banlieues une qualité de vie qui leur convient mieux. Cet exode amplifie un phénomène de dualisation sociale entre des populations précarisées, incapables de s'installer en périphérie et occupant des logements à la limite de l'insalubrité et les habitants des quartiers huppés bruxellois. Le retour espéré depuis 25 ans des classes moyennes en ville, accompagné d'une amélioration du cadre de vie, ne peut se faire au mépris des plus pauvres, obligés de s'entasser dans les derniers quartiers accessibles, voire de quitter la Région pour des villes de plus en plus lointaines.

Il en résulte un modèle non seulement anti-écologique, mais aussi anti-social dans la mesure où ce sont les Bruxellois les plus faibles qui souffrent le plus des nuisances environnementales. L'amélioration de la qualité de vie constitue donc naturellement un axe prioritaire de l'action d'IEB.

Les enjeux sont multiples et d'ordres divers :

- Mode de vie (mode de consommation, gestion des déchets, mode de déplacement,...)
- Égalité environnementale, que tous aient accès à des espaces sains
- Qualité de l'environnement (espaces verts et espaces naturels, biodiversité en ville, qualité de l'eau, maillages bleu et vert, protection des intérieurs d'îlot, perméabilité du sol,...)
- Santé publique (pollution de l'air, pollution sonore, rayonnement électromagnétique,...)
- Énergie (performance énergétique des bâtiments, sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie, énergies renouvelables,...)
- Qualité de l'espace public (lutte contre la publicité et la pollution lumineuse, place des usagers « faibles », lutte contre l'envahissement automobile,...).

### Focus : préservation du cadre de vie des Harenois face au projet de prison

IEB travaille avec le comité des habitants de Haren depuis 2012 sur les enjeux soulevés par la construction d'une nouvelle prison à Bruxelles, un grand complexe pénitencier qui pourrait remplacer les prisons vétustes et surpeuplées de Saint-Gilles, Forest et Berkendael.

Ce projet carcéral sensé accueillir 1190 détenus et décidé par le gouvernement fédéral dans le cadre d'un Master plan, menace un grand espace vert semi-naturel de disparition et impliquerait également le détournement du sentier séculaire du Keelbeek qui relie le centre de Haren à Diegem.

L'implantation de cette prison aura également un impact certain sur la mobilité car l'endroit est très mal desservi par les transports en commun. Il est à craindre que cela engendre de très sérieux problèmes de circulation dans cette zone déjà très enclavée et où les marges de manœuvre pour améliorer la situation sont très réduites.



Réalisation d'affiches par les habitants de Haren sur le thème de la prison

Découverte du terrain lors de marches exploratoires

Tout au long de cette année 2014, IEB a poursuivi, avec le comité de Haren, un travail de sensibilisation et d'information auprès des riverains avec pour objectif d'élargir la réflexion et d'interroger la problématique carcérale dans son ensemble.

Si la mobilisation reste encore très locale, la volonté est de se saisir également des enjeux globaux, élever le débat, élargir la réflexion à la thématique des prisons et leurs raisons d'être - ou ne pas être.

Pour atteindre cet objectif, IEB, en complicité avec le Comité de Haren, a dans un premier temps organisé plusieurs séances de ciné-débat en utilisant comme support le film documentaire *Prisons des villes, Prisons des champs*, réalisé en 2013 en partenariat avec les Ateliers Urbains et des habitants .

Dans le même esprit et à nouveau avec la participation des Ateliers Urbains, une série d'affiches ont été réalisées, affiches qui sont présentées et distribuées gracieusement à chaque événement organisé en rapport avec le projet de prison.

En mars 2014, IEB, en partenariat avec Bruxelles-Laique, le Centre d'Action Laique, La Ligue des Droits de l'Homme, l'Observatoire International des Prisons, l'Université Libre de Bruxelles et le Comité de Haren, a organisé une journée d'étude afin d'inviter un public large pour un débat citoyen et critique sur l'implantation des projets de nouvelles prisons. Ce colloque a réuni plus de 250 personnes qui ont participé à différents ateliers dont un atelier « impact local » avec des habitants de Haren.

Dans le souhait d'anticiper les procédures urbanistiques pour la construction de la prison à Haren prévues dans le courant de l'année 2015, les habitants ont également constitué un dossier pour introduire une demande de classement du site du Keelbeek.

Ces différentes initiatives de sensibilisation ont été porteuses et de nombreux soutiens se sont exprimés notamment lors de l'enquête publique portant sur le Cahier des Charges de l'Étude d'Incidences et la Commission de concertation qui s'est réunie en juillet 2014. Les exigences des habitants, portant notamment sur l'accès à l'information, ont été entendues et respectées. La forte mobilisation lors de la Commission de concertation a visiblement forcé le respect. Des représentants des habitants et des magistrats ont été acceptés dans le Comité de suivi pour la réalisation de l'Étude d'Incidences.

Ces différentes actions ont donné naissance à la « plate-forme prison » qui réunit l'Association du syndicat des Magistrats, La Ligue des Droits de l'Homme, L'Observatoire International des Prisons, le Centre d'Action Laique, l'asbl Respire, Le Début des Haricots, IEB et le Comité de Haren. Ces associations fondatrices de la plate-forme sont actives dans la défense des intérêts des Harenois, l'amélioration des conditions de vie des détenus, la défense et la promotion de l'urbanisme et de l'environnement, la souveraineté alimentaire ainsi que l'effectivité des mécanismes de participation citoyenne.

## Les métiers de base - Focus de notre action dans les domaines de l'aménagement du territoire et de l'environnement

En sus de ses missions d'éducation permanente, IEB développe depuis plus de 40 ans ses activités de base dans différents domaines, notamment la défense du droit au logement, le respect du patrimoine, la sauvegarde de l'environnement, la cohérence de l'aménagement du territoire et la mobilité douce. Malheureusement, ce travail de fond n'est reconnu de la part du gouvernement bruxellois que dans les matières environnementales, ce qui ne permet un financement pluriannuel que dans ce domaine spécifique. Les nombreuses actions d'IEB en faveur de l'aménagement du territoire n'ont bénéficié d'aucune subvention régionale en 2014.

Au préalable, il nous paraît important de signifier le caractère particulier de l'année 2014 en ce qui concerne nos missions en environnement. En effet, deux travailleurs reliés à la convention en environnement ont été absents pour différentes raisons, (congé maladie prolongé et crédit-temps), alors qu'elles tenaient des places importantes depuis plusieurs années sur différentes missions liées à la convention en environnement et plus spécifiquement à notre participation aux Conseils d'avis. Bien que ces personnes aient pu être remplacées pour partie en vue d'assurer la poursuite des dossiers majeurs, il va de soi que la continuité et l'efficacité de notre activité ont été perturbées. Cette année n'est donc pas représentative du travail opéré par IEB sur les enjeux environnementaux depuis de nombreuses années en tout point. De plus, IEB a déménagé en fin d'année dans le but d'avoir un loyer plus faible pour permettre la poursuite de ses activités en sauvegardant l'emploi au vu de la diminution des subsides et de la position délicate qu'IEB rencontre régulièrement face à l'incertitude d'octroi des subsides.

### Pour une ville respectueuse de l'environnement urbain

IEB traite de la question environnementale dans toute son amplitude au niveau urbain et articule donc ses missions avec les enjeux sociaux, économiques et politiques, et ce dans une perspective d'améliorer l'accès des Bruxellois à une ville respectueuse de l'environnement compris dans son sens large.

IEB poursuit l'objectif de maintenir à Bruxelles un environnement urbain de qualité et accessible à tous. Mais l'environnement doit être moins pensé comme un cadre de vie à protéger que comme un facteur intégré dans une politique globale d'écologie sociale. Cela suppose la mobilisation de plusieurs leviers en lien avec des compétences régionales multiples : économie et emploi, environnement, énergie, logement, mobilité, préservation du patrimoine, urbanisme, aménagement du territoire et rénovation urbaine.

C'est avec cette approche que notre association participe au quotidien à l'élaboration d'une ville solidaire et respectueuse de l'environnement. Prenant en compte les interactions existantes entre tous les domaines de compétence, IEB a toujours tenté de réfléchir Bruxelles de manière transversale, malgré des cloisonnements induits par les modes de financement des associations calqués sur les compétences de l'exécutif politique.

Considérer l'interdépendance entre compétences, garder à l'esprit la solidarité des habitants et des territoires, établir sans cesse le lien étroit entre enjeux environnementaux et questions sociales, maintenir un dialogue, parfois controversé mais constructif, avec le monde politique et la société civile, sont les balises qui guident le travail d'IEB et l'activité de ses nombreux membres.

L'objectif à long terme d'IEB est de contribuer à faire de Bruxelles une ville respectueuse de l'environnement et solidaire.

*Une ville respectueuse de l'environnement*, car si tout le monde s'accorde à reconnaître les limites de la biosphère, rares sont encore ceux qui en acceptent les contraintes : modification radicale des comportements de consommation, réinvention des systèmes de production, restructuration du système économique et par conséquence remise en question de l'organisation de la cité.

*Une ville solidaire* car à Bruxelles les contraintes sont d'autant plus fortes qu'elles doivent prendre en compte les enjeux sociaux majeurs auxquels nous sommes confrontés avec 33% d'habitants vivant sous le seuil de pauvreté, 50% de ménages remplissant les conditions pour accéder à un logement social, et plus de 20% de sans emploi.

Ce double objectif est sans cesse confronté à un facteur non négligeable : la contrainte territoriale. En effet, la Région de Bruxelles-Capitale dispose de peu de réserves foncières et son territoire est par ailleurs déjà relativement dense si l'on prend en compte l'ensemble des surfaces bâties et occupées (donc pas seulement le nombre d'habitants au km<sup>2</sup>, mais aussi l'occupation du sol de toutes les autres fonctions). Or, notre région est un lieu de concentration de l'activité économique au niveau national, ce qui engendre non seulement des nuisances directes importantes (pollution, développement d'infrastructure, transports, bruit,...), mais engendre également une forte concurrence entre les fonctions et pour le territoire. Il en résulte que la prévalence d'une fonction urbaine se fait régulièrement au détriment d'une autre, avec souvent un impact négatif tant au niveau environnemental que social. Si la compacité d'un territoire peut être présentée comme un atout du point de vue de la consommation énergétique, elle demande une vigilance accrue sur les choix politiques qui sont posés et sur l'effet non ségrégatif de ceux-ci.

## Des fonctions urbaines équilibrées

IEB analyse et met en débat public les enjeux urbanistiques et d'aménagement du territoire à caractère régional. Nous menons une réflexion prospective sur les grands équilibres de fonctions à maintenir dans la ville, en particulier la défense du maintien des fonctions faibles comme : les zones d'accueil pour les équipements d'intérêt public, les zones dédiées à l'activité productive, ou les terrains publics pouvant accueillir du logement social, sont des enjeux essentiels. En effet, la valeur du foncier étant intrinsèquement liée au type de fonctions que celui-ci peut ou non accueillir, les terrains pouvant accueillir ces fonctions dites « faibles » et pourtant essentielles à la ville sont en diminution constante. Or, c'est justement à ce niveau que se situent les besoins les plus pressants : besoins de logements abordables, besoins de crèches et d'écoles, besoins de terrains pour les entreprises productives souvent demandeuses de main d'œuvre peu qualifiée,...

IEB est donc particulièrement attentive à l'évolution et à la modification des outils de planification régio-

naux et locaux. Ainsi, en 2014, nous avons suivi de près l'élaboration du PRDD (Plan Régional de Développement Durable), les évolutions du COBAT, nous avons analysé en profondeur le PRAS (Plan Régional d'Affectation du Sol) Démographique et le RRUZ (Règlement Régional d'Urbanisme Zoné) pour la rue de la Loi et ses abords et mettons le fruit de nos différentes analyses en débat avec nos membres et plus largement avec les différents acteurs de la société civile.

IEB s'intéresse également de près aux enjeux liés à certaines zones spécifiques dont l'aménagement a ou aura un impact qui dépasse largement le cadre local. C'est le cas des Zones d'Intérêt Régional comme Tour et Taxis, le site de Josaphat, du site destiné à accueillir la prison à Haren ou encore le plateau du Heysel. IEB travaille aussi de longue date sur le quartier européen dont la transformation incessante aura bientôt fini d'en chasser les derniers habitants et d'engorger la ville par la densité des superficies de bureaux que l'on prévoit d'y réaliser. Toutes ces zones ayant fait l'objet d'une attention particulière en 2014.

Notre approche est ici, encore plus qu'ailleurs, transversale. De fait, les orientations prises en matière d'aménagement du territoire ont bien souvent un impact direct sur l'environnement. C'est le cas au travers des aspects liés aux besoins en mobilité qu'induisent inmanquablement les projets développés. C'est le cas aussi pour la biodiversité qui souffre parfois de la disparition de certaines friches ou d'une trop grande proximité entre certains projets et des zones de protection naturelles.

## Miser sur le développement endogène de la ville

Si l'on veut véritablement s'attaquer au problème du chômage à Bruxelles et aux inégalités sociales que cette situation engendre, il est urgent de penser la relocalisation d'une petite économie au sein de nos quartiers ainsi que le redéploiement et la valorisation de l'économie d'en bas en rééquilibrage de l'économie d'en haut dont le côté peu redistributif a été maintes fois démontré. On observe en effet une déconnexion croissante entre prospérité économique et situation du chômage. Au-delà de ces aspects sociaux, le développement d'une économie endogène aura par ailleurs un impact moins important sur l'environnement (gain en termes de déplacements, d'occupation du sol, mode de consommation,...).

L'alliance emploi-environnement est évidemment une source d'inspiration. Dans un contexte de chômage en augmentation, de précarité et de fracture sociale et environnementale de plus en plus marquée, il s'avère urgent de lutter pour une économie urbaine au service de la ville et respectueuse de l'environnement. En effet, l'attention est souvent portée sur la dimension exogène de notre économie (tertiaire, financier, international) pendant que l'économie endogène reste le parent pauvre des préoccupations. Un meilleur équilibre est à trouver au sein de notre économie urbaine. Renforcer l'économie endogène signifie développer des activités à la fois pourvoyeuse d'emplois pour les Bruxellois et dont les débouchés sont en lien avec les besoins des habitants. Cela passe par une revalorisation des activités productives ainsi que par le développement d'activités de service et de recyclage utilisatrices de main d'œuvre faiblement qualifiée.

Cet objectif peut notamment être atteint par le maintien de certaines fonctions dans la ville. C'est un enjeu qui a porté IEB à s'interroger sur le sort réservé à certains quartiers que l'on pourrait décrire comme « spécialisés ». C'est le cas du quartier des abattoirs à Anderlecht (commerce de la viande et marché). IEB



Local de Forum Abattoir

a mis sur pied fin 2013, en collaboration avec le Centre de Rénovation Urbaine (CRU) et la SA Abattoir, la structure Forum Abattoir. L'objectif de Forum Abattoir (<http://www.forum-abattoir.org>) est de faire émerger un débat sur l'avenir du site et de ses activités grâce à un dispositif permettant d'assurer la mise en débat public du devenir du site et de mener une réflexion impliquant l'ensemble de la collectivité. Celui-ci tente de penser la place et le fonctionnement des abattoirs en ville dans l'optique du maintien de la filière courte de production de viandes en milieu urbain. Les activités d'abattage présentes sur le site doivent être au centre de la réflexion pour penser la meilleure intégration de celles-ci au quartier et aux enjeux de la Région bruxelloise notamment comme levier d'une nouvelle réconciliation entre ville et industrie et de l'équilibre de l'éco-système urbain.

IEB s'intéresse aussi de prêt au devenir du quartier Heyvaert (marché des voitures d'occasion) et a publié une étude à ce sujet en 2014 :

<http://www.ieb.be/Heyvaert-vers-une-transformation>.

L'économie endogène répond aussi au souci de préserver et renforcer le commerce de proximité (voir les développements supra sur les centres commerciaux), ainsi que l'activité économique en lien avec la voie d'eau ou le rail (transport de déchets, de matériaux de construction, de denrées non périssables,...). En matière de transport de marchandises, IEB poursuit sa réflexion au sein de son groupe de travail « Canal » et défend la préservation des espaces portuaires urbains ainsi que des sites ferroviaires qui permettent le transbordement de marchandises au bénéfice de villes. Le transport par camion est non seulement un non-sens écologique en soit, mais qui plus est en milieu urbain et surtout à Bruxelles, une des villes les plus embouteillées d'Europe. Si la prise de conscience ne se fait pas aujourd'hui elle se fera nécessairement demain. La préservation de l'accès à la voie d'eau et au rail est donc un enjeu majeur pour Bruxelles. Des points d'attention particuliers sont portés ces dernières années à deux quartiers jouxtant le canal : Cureghem et le Vieux Molenbeek.

## Une transformation de la ville respectueuse des habitants et de l'environnement

Certains quartiers de la ville sont en proie à un processus de transformation perpétuel. C'est certainement le cas du quartier européen, c'est également le cas de certaines zones de bureaux du centre ville (Cité Administrative, zone de la jonction Nord-Midi, quartier Nord...). La politique intense de rénovation urbaine menée par la Région ces dernières années peut aussi avoir pour conséquence de générer une montée des prix de l'immobilier et de chasser les habitants en place incapables de s'adapter à cette nouvelle donne. C'est pourquoi IEB assure un suivi citoyen de la politique de rénovation urbaine prônée en Région bruxelloise notamment dans le cadre de certains contrats de quartier : Masui, Cinéma Bellevue, Canal-Midi, Compas, Bockstael, Petite Senne, Biestebroek, ... Son action vise à intégrer dans ces contrats des préoccupations tant environnementales que sociales. Elle vise également à mettre en débat la question de la dualisation sociale en œuvre dans certains quartiers.

En 2014, IEB a mené une réflexion sur le Plan Guide de la Rénovation Durable en lien avec le Réseau Habitat et mène une vigilance active sur les liens entre rénovation urbaine, maintien du tissu social et préservation de l'environnement dans trois entités bruxelloises : le Vieux Molenbeek, Cureghem et le Quartier Midi.

IEB a entamé une réflexion sur l'impact environnemental de ces processus de transformation perpétuels en partant du principe qu'un bâtiment durable était avant tout un bâtiment qui durerait dans le temps. Aujourd'hui, la logique de concurrence sur le marché immobilier pousse les promoteurs à offrir le bâtiment qui soit le plus performant possible y compris au niveau environnemental. La réduction des émissions et la réduction globale du coût énergétique servent alors d'argument pour programmer la démolition de bâtiments jugés obsolètes et les remplacer par des bâtiments plus neufs, certes plus performants, mais dont la durée de vie programmée se limite le plus souvent à une vingtaine d'années. Un non-sens écologique !

IEB s'emploie depuis plusieurs années à dénoncer cette logique de rentabilité foncière et a travaillé à la mise au point d'un outil permettant l'évaluation du bilan carbone de telles opérations de démolition/reconstruction en regard par exemple à des opérations de rénovations, ce qui devrait permettre d'objectiver le débat. Ce travail sera poursuivi dans les années qui viennent.

En parallèle, IEB est très actif sur les questions de la reconversion des bâtiments de bureaux vides qui ont eux aussi un impact environnemental et social négatif de part leur simple occupation du sol au détriment d'autres fonctions.

Enfin, IEB compte parmi les membres les plus actifs de la Commission Régionale de Développement (CRD) et du Conseil de l'Environnement de la Région de Bruxelles-Capitale (CERBC).

## Les recours administratifs et judiciaires – recours introduits en 2014

### Quartier européen : Règlement Régional d'Urbanisme Zoné et PPAS

En avril 2014, les associations AQL, GAQ, IEB et BRAL introduisaient un recours en annulation devant le Conseil d'Etat contre les arrêtés du 12 décembre 2013 approuvant le Règlement Régional d'Urbanisme Zoné<sup>3</sup> et relatif à la mise en œuvre, par Plan Particulier d'Affectation du Sol<sup>4</sup>, du projet de définition d'une forme urbaine pour la rue de la Loi et ses abords.

Le recours contre le RRUZ (Règlement Régional d'Urbanisme Zoné) est notamment motivé par le fait que :

- l'Étude d'Impact, contenant pourtant d'intéressantes réflexions par exemple sur le paysage urbain ou l'ensoleillement, n'a pas été suffisamment prise en compte dans le RRUZ finalement arrêté en décembre 2013. C'est le cas en particulier des immeubles de très grande hauteur que le RRUZ prévoit sur la chaussée d'Etterbeek à proximité immédiate de la rue de Toulouse (jusqu'à 114 m = +/-38 étages) et sur la rue Joseph II (jusqu'à 165 m = +/-55 étages) avec pour conséquence que les habitations situées au nord de la rue de la Loi seront irrémédiablement mises dans l'ombre des institutions européennes.

- qu'il n'a pas fait l'objet d'une évaluation des incidences notables sur l'environnement suffisante au regard de la directive européenne 2001/42/CE<sup>5</sup>, notamment pour ce qui concerne les incidences socio-économiques et en matière de mobilité qui n'ont pas été évaluées. Alors que l'étude « Accessibilité, Mobilité, Qualité urbaine sur le quartier européen » (2012) dirigée par la direction Infrastructure et Transport de Beliris indique les nombreux dispositifs et investissements à mettre en œuvre préalablement à la densification de la rue de la Loi, la Région a décidé de densifier sans s'attaquer ni même évaluer les problèmes de mobilité...

- que sa raison d'être, à savoir permettre aux institutions européennes de regrouper leurs services le long de la rue de la Loi a disparu. C'est ainsi notamment que la Commission est revenue sur ses besoins en bureaux. A ce propos, nous lisons : *Nous ne cherchons pas à augmenter notre parc immobilier, explique Antony Gravili, porte-parole de la Commission européenne. Grâce à la réduction du personnel de 5% d'ici 2017, notre parc immobilier va diminuer, d'environ 42.000 m<sup>2</sup>* <sup>6</sup>.

3. Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuvant le règlement régional d'urbanisme zoné et la composition du dossier de demande de certificat et de permis d'urbanisme pour le périmètre de la rue de la Loi et ses abords

4. Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la mise en œuvre, par plan particulier d'affectation du sol, du projet de définition d'une forme urbaine pour la rue de la Loi et ses abords au sein du Quartier européen.

5. du Parlement Européen et du Conseil, relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement

6. Le Soir du 26 mars 2014, rubrique Economie, Repères : Huit millions de m<sup>2</sup> pour l'Etat Belge.

Le recours contre le programme pour un Plan Particulier d'Affectation du Sol arrêté le 12 décembre 2013 est pour sa part principalement motivé par le fait que ce plan n'est pas autorisé à remettre en cause, sauf de façon mineure, les dispositions du RRUZ relatives aux gabarits et implantations des constructions ainsi que les dispositions relatives aux espaces libres.

D'autre part, s'il s'agit d'introduire de la mixité fonctionnelle et de retisser la ville pour rétablir la liaison entre les quartiers, le choix d'autoriser 15% de logements contre 80% de bureaux ne parviendra pas à équilibrer les disproportions actuelles du quartier d'affaires...

On remarquera au passage que le RRUZ est un document très difficile à comprendre, même pour celui qui est habitué à ce genre d'outil.... De manière générale, le corpus juridique et technique nécessaire à la compréhension des dossiers d'aménagement du territoire change et se complexifie sans cesse. Son accessibilité est un problème réel auquel il serait très utile de s'attaquer.

### **Les tours Europa et Leaselex**

Juste après l'adoption du RRUZ sont arrivés les permis pour les deux premières tours, à savoir les tours Europa et Leaselex. Les deux permis ont été délivrés avant la réalisation d'un PPAS censé préciser les affectations des m<sup>2</sup> autorisés dans le RRUZ.

En Commission de concertation, nous demandions qu'aucun permis dérogatoire au PRAS ou au RRU ne soit délivré avant que le Conseil d'Etat ne se prononce sur les recours introduits contre les arrêtés dont l'annulation est poursuivie. Sans un RRUZ valable, les permis ne peuvent être délivrés dès lors qu'ils sont démesurément dérogatoires au RRU et au PRAS. D'autre part, et dans le cas où le RRUZ et l'arrêté PPAS devaient être considérés comme valables, nous estimions que les permis ne doivent pas non plus être délivrés dès lors qu'ils ne sont pas conformes au bon aménagement des lieux du quartier et dérogent aux arrêtés précités, tant du point de vue des affectations que du point de vue des gabarits qu'ils proposent.

Les arguments en matière de « mobilité » nous semblent encore confortés par l'arrêt du 28 mai 2014 du Conseil d'Etat dans le projet UPlace où le Conseil d'Etat précise que *dans le plan d'exécution spatiale, l'autorité flamande devait subordonner la réalisation des zones de destination génératrices de trafic à la mise en œuvre des mesures en matière de transports en commun. En s'abstenant de le faire, l'autorité flamande a manqué au devoir de prudence auquel elle est tenue.*

### **Le PRAS Démographique**

Fin 2013, le Plan Régional d'Affectation du Sol, dit PRAS Démographique, entré en vigueur. Objectif annoncé : changer les affectations du sol pour favoriser la construction de logements permettant d'absorber le boom démographique de la Région bruxelloise. Dans le même temps, le Plan Régional de Développement Durable restait, lui, en rade...

IEB s'est expliquée longuement sur son recours au Conseil d'Etat dans son article intitulé « Boom sur le PRAS ! Pourquoi IEB a décidé d'introduire un recours au Conseil d'Etat contre le PRAS démographique ? » consultable sur le site internet d'IEB, 15 mai 2014 :

[http://www.ieb.be/IMG/pdf/cp-recours-ieb-contre-le-pras-demographique\\_18juin14.pdf](http://www.ieb.be/IMG/pdf/cp-recours-ieb-contre-le-pras-demographique_18juin14.pdf)

Dans les arguments avancés :

- de la relativisation du boom démographique

Personne ne conteste la nécessité de produire de nombreux logements et équipements pour répondre aux besoins pressants de la population bruxelloise. Mais le PRAS démographique repose sur des données du Bureau du Plan. Au moment de l'adoption de l'arrêté d'ouverture partielle du PRAS, le Bureau du Plan prévoyait une augmentation d'environ 140 000 habitants entre 2010 et 2020 ainsi qu'une croissance continue jusqu'en 2040. En mai 2013, ces prévisions démographiques ont été revues fortement à la baisse (source: Bureau du Plan, « Perspectives de populations 2012-2060 »). En outre, le PRAS repose sur des prémises méthodologiques discutables visant à gonfler le nombre de m<sup>2</sup> nécessaires de logements pour absorber le boom.

- le défaut d'urgence

Le gouvernement justifie l'adoption du PRAS démographique dans l'urgence par le besoin d'ouvrir « rapidement » de nouvelles zones au logement. Le PRAS de 2001 ne faisait pas autre chose en définissant de grandes Zones d'Intérêt Régional (ZIR) susceptibles d'accueillir du logement (Tours et Taxis, Gare Josaphat, Gare de l'Ouest, ancienne Cité administrative). En 10 ans, pas un seul m<sup>2</sup> de logement n'a vu le jour dans ces ZIR. Avant de se relancer dans une aventure aux effets hautement hypothétiques, le bon sens aurait voulu que l'on exploite le potentiel foncier des ZIR et que le gouvernement procède à l'évaluation des causes de cet immobilisme constaté sur les ZIR existantes.

- des changements d'affectation produisant des plus-values non encadrées

Le PRAS convertit 858 000 m<sup>2</sup> de Zone d'Industrie Urbaine (ZIU) en Zone d'Entreprises en Milieu Urbain (ZEMU) pour y faciliter la construction de logements autrefois interdits à ces endroits. Les entreprises installées sur ces terrains vont être soumises à une pression du fait de la proximité avec les futurs logements et leurs propriétaires attirés par les perspectives de plus-values générées par le changement d'affectation. Elles risquent de délocaliser leurs activités en dehors de la Région bruxelloise. La création de ZEMU permettra donc essentiellement la construction de logements en majorité de haut standing, inabordable pour la grande majorité des habitants qui contribuent à la hausse démographique. Le PRAS se limite à favoriser la rente immobilière d'aujourd'hui sans qu'aucun mécanisme n'ait été mis en œuvre pour capter, aujourd'hui ou demain, quelque plus-value que ce soit.

### **L'Ordonnance 4G ou 6 V/m**

A ce sujet, voir plus haut, le chapitre consacré aux principaux axes de travail.

### **La réforme du Conseil d'Etat**

La Ligue des Droits de l'Homme, Liga voor Mensenrechten, Bruxelles-Nature, Greenpeace Belgique, Bond Beter Leefmilieu Vlaanderen, Inter-Environnement Bruxelles et Inter-Environnement Wallonie ont introduit conjointement un recours en annulation devant la Cour constitutionnelle contre la réforme du Conseil d'Etat. Elles estiment en effet que cette réforme constitue une régression pour les droits du justiciable ainsi qu'en matière de protection de l'environnement.

Le 20 janvier 2014, le Parlement fédéral adoptait une loi qui poursuit l'objectif de réformer la compétence,

la procédure et l'organisation du Conseil d'Etat. Si certains aspects de la réforme sont à saluer (notamment l'allègement de certaines formalités administratives pour les personnes morales pour introduire un recours), d'autres mécanismes sont sujets à critiques.

Après avoir examiné avec attention la réforme, les 7 organisations humanitaires et environnementales ont décidé d'interpeller la Cour constitutionnelle sur 5 mécanismes problématiques à leurs yeux :

- le risque pour le justiciable de ne pouvoir se prévaloir que de griefs qui l'affectent personnellement alors que l'environnement relève du patrimoine commun;
- la possibilité de maintenir les effets d'un acte illégal pourtant annulé par le Conseil d'Etat;
- le risque que l'environnement subisse des dommages irréversibles à l'occasion de la mise en œuvre d'un acte litigieux dont la suspension serait rejetée au terme d'une balance des intérêts en présence (nouveau mécanisme prévu par la réforme);
- le paiement d'une indemnité de procédure aux pouvoirs publics en cas de perte du procès ;
- la boucle administrative qui permet au Conseil d'Etat de charger l'autorité de corriger un vice dans l'acte litigieux (alors que cette boucle, prévue en droit flamand, vient récemment d'être annulée par la Cour constitutionnelle).

Parmi les griefs essentiels à l'encontre de ces mécanismes, les sept associations considèrent que ceux-ci constituent des régressions sensibles tant pour les droits du justiciable qu'en terme de protection de l'environnement lequel, faut-il le rappeler, relève du patrimoine commun. Cette réforme met à mal des droits et principes tels que le droit d'accès effectif au juge, l'existence de recours effectifs, l'absence de coût prohibitif des procédures en justice ou encore le principe de l'indépendance et de l'impartialité du juge. Elle méconnaît donc sur certains points la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales et la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, plusieurs dispositions de droit européen et la Constitution belge.

La démarche des 7 organisations est loin d'être isolée. Plusieurs recours ont été introduits, signe manifeste que la réforme prête le flanc à la critique, et est un réel sujet d'inquiétude pour le monde associatif. Nous sommes dans l'attente de la décision de la Cour constitutionnelle.

# Les modes de financement et les comptes

## 1. Les modes de financement

### Subsides régionaux

En 2014, IEB a bénéficié de subsides régionaux pour les activités suivantes:

Missions de base en matière d'environnement (Ministre de l'Environnement) ;

Missions de base en matière de mobilité (Ministre des travaux publics et de la Mobilité)

Le montant total octroyé par la Région et ses administrations était de 238.325,00 €

### Communauté française

En 2014, le subside attribué par la Communauté française à IEB dans le cadre du décret de l'Éducation permanente (IEB est reconnu dans les axes 1 et 3.2.) était de 266.296,46 €.

### Fédéral

IEB participe, comme chaque année, au travail commun des quatre fédérations environnementales (dites 4FD) avec ses partenaires Inter-Environnement Wallonie, Bral et Bond Beter Leefmilieu. Cet apport bruxellois aux réflexions sur les dossiers fédéraux est symboliquement reconnu par le gouvernement fédéral à hauteur de 9.800,00 €.

### Projets ponctuels

- Commande d'une étude financée par IEB et les syndicats (CSC-FGTB) sur emplois et centres commerciaux = 15.000,00 €

- Financement par la CSC – FGTB – CGSLB des formations BRISE = 8.250,00 €

- Projet Loterie Nationale «Développement durable» sur les Abattoirs d'Anderlecht : 97.650,00 € de novembre 2013 à juillet 2015.

- Commune Anderlecht, co-financement projet Forum Abattoir : 3.000,00 €

## 2. Compte de résultats – Exercice comptable 2014

Rubriques du Compte de Résultats	2014
<b>VENTES ET PRESTATIONS</b>	855.377,30 €
Ministère Communauté française	266.296,46 €
Subventions Région bruxelloise	238.325,00 €
Subventions à l'emploi	239.638,15 €
Bruxelles en mouvements	14.142,01 €
Subvention fédérale	9.800,00 €
Dons	3.156,80 €
Cotisations	999,00 €
Autres	83.019,88 €
<b>COUT DES VENTES ET PRESTATIONS</b>	856.079,92 €
Rémunérations et charges sociales	674.532,91 €
Services et bien divers	190.490,14 €
Autres	-8.943,13 €
<b>BENEFICE D'EXPLOITATION</b>	-702,62 €
Produits financiers	339,01 €
Charges financières	239,11 €
<b>BENEFICE COURANT</b>	-602,72 €
Produits exceptionnels	917,82 €
Charges exceptionnelles	0,00 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2014</b>	315,10 €

# Liste des membres

(au 31 décembre 2014)

## Associations spécialisées

### DÉPLACEMENTS

- Collectif PlaceOvélo
- GRACQ asbl – Groupe de Recherche et d’Action des Cyclistes du Quotidiens
- Gutib asbl – Groupement des utilisateurs des transports publics à Bruxelles
- NoMo asbl – Autrement mobile
- ProVelo asbl I

### LOGEMENT – SOCIAL

- Habitat et Participation asbl
- Pierre d’Angle asbl

### NATURE – ENVIRONNEMENT

- APERE asbl – Association pour la Promotion des Énergies Renouvelables
- Apis Bruoc Sella asbl I
- ASEPRé asbl – Association pour la Sauvegarde de l’Environnement et la Promotion du Réseau écologique
- AVES asbl – Société d’Études Ornithologiques -Section Bruxelles-Brabant
- Bruxelles Air Libre asbl
- Bruxelles Nature asbl
- CEBE asbl – Commission de l’Environnement de Bruxelles et Environs
- CEBO asbl – Commission de l’Environnement de Bruxelles-Ouest
- EauWaterZone
- Coordination Senne asbl
- Greenpeace Belgium asbl I
- Le Début des Haricots asbl
- Natagora asbl
- PAN asbl – Pesticides Action Network
- Respire asbl
- Tournesol – Zonnebloem asbl
- WWF Belgium asbl

## PATRIMOINE

- Archives d'Architecture Moderne asbl
- Cercle d'Histoire et d'Archéologie et de Folklore d'Uccle et Environs asbl
- BruxellesFabriques asbl
- Pétitions-Patrimoine asbl
- Quartier des Arts asbl

## URBANISME – ARCHITECTURE

- ARAU asbl – Atelier de Recherche et d'Action Urbaines
- Centre de Rénovation Urbaine ASBL

## CULTURE URBAINE

- Plus Tôt Te Laat vzw

## Les Comités de quartier

### ANDERLECHT

- Comité de quartier Vogelenzang
- Neerpede Vivra asbl

### AUDERGHEM

- Comité des habitants de la Chasse Royale

### BRUXELLES – Neder-over-Heembeek HAREN

- Comité de quartier Pagodes-Beyseghem-Albert
- Comité de Haren asbl

### BRUXELLES – QUARTIERS LOUISE / SUD

- Comité Victoria-Roosevelt
- Les Amis du Bois de la Cambre asbl

### BRUXELLES – QUARTIER NORD-EST

- AQL asbl – Association du Quartier Léopold
- GAQ asbl – Groupe d'Animation du Quartier Européen de la Ville de Bruxelles

### BRUXELLES – LAEKEN

- Comité de quartier Marie-Christine/Reine/Stéphanie

## BRUXELLES-PENTAGONE

- Comité de défense des habitants de Bruxelles-Centre
- Comité de la Samaritaine asbl
- Comité de quartier Notre-Dames-aux-Neiges
- Comité Général d'Action des Marolles - CGAM asbl
- Parc d'Egmont asbl
- Quartier Saint-Jacques asbl

## ETTERBEEK

- AQL asbl – Association du quartier Léopold
- Association Riverains Jourdan
- Comité de défense du quartier des avenues Nouvelle et de la Couronne (C.D.Q.A.N.C.)

## FOREST

- Les Amis des Parcs de Forest et Duden

## IXELLES

- AQL asbl – Association du quartier Léopold
- Comité XL-Nord
- Parcours Citoyen XL

## JETTE

- Comité de quartier Magritte

## MOLENBEEK-SAINT-JEAN

- Comité de quartier Voltaire
- Comité Le Maritime
- La Rue Asbl
- L'Ouest en débat

## SAINT-GILLES

- Comité de Défense de Saint-Gilles asbl
- Comité de quartier Midi

#### SCHAERBEEK

- Comité Colignon
- Comité de quartier d'Helmet
- Comité de quartier Emile Max
- Comité de quartier Evenepoel
- Comité du Carré des Chardons
- Comité Terdelt asbl
- Groupe d'Action Schaerbeek – Saint-Josse (GASS)

#### UCCLE

- Association de comités de quartiers ucclois asbl (ACQU)
- Quartier Lorraine
- Fond'Roy asbl
- Ligue des Amis du Kauwberg asbl
- S.O.S. Kauwberg asbl

#### WATERMAEL-BOITSFORT

- Comités de quartiers réunis de Watermael-Boitsfort (CQRWB)

#### WOLUWE-SAINT-LAMBERT

- Ateliers de la rue Voot
- Comité du quartier Schuman-Bouleaux-Peupliers-Calabre et Environs asbl
- Comité Dries asbl
- Comité Parvis Saint-Henri-Linthout
- Wolu-Inter-Quartiers asbl

#### WOLUWE-SAINT-PIERRE

- Comité Grandchamp

## Membres adhérents

### (AG du 20/06/2013)

#### Membres à titre individuels

- Pénélope Fizman (AG du 20 septembre 2012)
- Albert Martens (AG du 20 juin 2013)
- Nicole Purnode (AG du 20 juin 2013)
- Marie Caraj (AG du 17 juin 2014)

## Le Conseil d'Administration

(Composition du C.A. publiée au Moniteur belge le 4/11/2014)

### Présidence

- Chloé DELIGNE (EauWaterZone).
- Raphaël RASTELLI (Pétitions-Patrimoine asbl).
- Marco SCHMITT (Association du quartier Léopold asbl).

### Administrateurs

- Abderazzak BENAYAD (Centre de Rénovation Urbaine asbl).
- Christian DEKEYSER (Groupe d'Animation du Quartier Européen de la Ville de Bruxelles asbl).
- Denis RYELANDT (Association des comités de quartier ucclais asbl).
- Dominique NALPAS (Parcours Citoyen).
- Isabelle PAUTHIER (ARAU asbl).
- Jean-Louis SMEYERS (Comité Marie-Christine/Reine/Stéphanie).
- Marie-Anne SWARTENBROEKX (Comité de quartier Notre-Dames-aux-Neiges).
- Nicole PURNODE (membre à titre individuel).
- Pierre MEYNAERT (L'Ouest en débat).
- Sylvie EYBERG (Comité de quartier Le Maritime).

## **Le Secrétariat**

(au 31 décembre 2014)

### **Nomination de délégués à la gestion journalière :**

(publication Moniteur belge le 4/11/2014)

- Thierry KUYKEN, Chargé de mission
- Hélène QUOIDBACH, Conseil juridique
- Claire SCOHIER, Chargée de mission

### **Équipe d'IEB**

- Mohamed BENZAOUIA, Chargé de mission
- Liévin CHEMIN, Chargé de mission
- Stéphanie D'HAENENS, Chargée de mission
- Sophie DEBOUCQ, Chargée de mission
- Anne DELFAIRIÈRE, Bibliothèque, photothèque, documentation, revue de presse
- Samy HADJI, Chargé de mission
- Isabelle HOCHART, Chargée de mission
- François HUBERT, Graphiste, mise en page du BEM
- Jérôme MATAGNE, Chargé de mission
- Philippe MEERSSEMAN, Graphisme, site Internet, informatique
- Nicolas PRIGNOT, Chargé de mission
- Dalila RIFFI TEMSAMANI, Secrétariat, Comptabilité, Suivi des abonnements du BEM
- Mathieu SONCK, Chargé de mission.

# Participation dans les organes consultatifs et dans les coordinations

IEB est représenté dans les organes consultatifs et coordinations suivants par les personnes nommées :

**Association 21 :**

Mohamed Benzaouia

**Bruxelles Nature asbl :**

Mathieu Sonck

**Centre Urbain :**

Michel Van Roy  
Claude Simonis

**Coalition Climat :**

Mathieu Sonck

**Fonds européen de développement régional (FEDER) - Comité de suivi du Programme Opérationnel « Objectif 2013 : Investissons ensemble dans le développement urbain » :**

Mathieu Sonck  
Mohamed Benzaouia

**Commission consultative du logement :**

Thierry Kuyken

**Commission de la Mobilité :**

Jérôme Matagne

**Commission Régionale de Développement :**

Mathieu Sonck

**Conseil de l'Environnement :**

Mathieu Sonck  
Nicolas Prignot

**Conseil Fédéral pour le Développement Durable (CFDD) :**

Mathieu Sonck

**Conseil Supérieur de l'Éducation Permanente :**

Christian Dekeyser

**Coordination entre les quatre fédérations :**

Thierry Kuyken

**Credal sc :**

Mathieu Sonck

**Escaut sans frontière, Coordination Senne :**

Mathieu Sonck

**European Environmental Bureau (EEB) :**

Mathieu Sonck

**Fédération des Employeurs des Secteurs de l'Éducation permanente  
et de la Formation des Adultes (FESEFA) :**

Christian Dekeyser

**New B :**

Thierry Kuyken

Dalila Riffi Tamsamani

**Plate-forme francophone du volontariat :**

Christian Dekeyser

**Programme de Réduction des Pesticides et de Biocides (PRPB) :**

Mathieu Sonck

Betty L'Hoest

**Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat :**

Isabelle Hochart

**Réseau FA :**

Dalila Riffi Tamsamani

**Réseau Idée :**

Sophie Deboucq

# Actions Presse

## d'Inter-Environnement Bruxelles en 2014

Communiqués et conférences	Partenaires	Date	Diffusion
Parution BEM n° 269 : « Santé, la fracture » (communiqué)	IEB	3 mars	
Parution BEM n° 270 : « Voies publiques » (communiqué)	IEB	9 avril	
Un accès à l'information bafoué à Molenbeek (communiqué)	IEB	30 avril	La Dernière Heure
Quartier « européen » : du bureau, toujours du bureau,... des tours, toujours plus de tours,... (communiqué)	Coordination Brussels-Europe Coordinatie	12 mai	Belga, Bel RTL, La Capitale, La Dernière Heure, La Libre Belgique, Télé Bxl, <a href="http://www.lavenir.net">www.lavenir.net</a> , <a href="http://www.rtf.be/info/regions/detail_bientot-deux-enormes-tours-de-plus-dans-le-quartier-europeen?id=8269330">http://www.rtf.be/info/regions/detail_bientot-deux-enormes-tours-de-plus-dans-le-quartier-europeen?id=8269330</a>
Bientôt dix ans que les habitants de la rue du Progrès attendent... (communiqué)	IEB, Union des Locataires du quartier nord, FeBUL	15 mai	Le Soir
Le monde politique est-il prêt à défendre le droit au logement pour tous ? Les candidats aux élections sont-ils pour ou contre une politique sociale du logement ? (conférence)	Plateforme Logement	21 mai	Belga, La Dernière Heure, <a href="http://www.lavenir.net">www.lavenir.net</a> , <a href="http://www.levif.be">www.levif.be</a>
Carte blanche : Futurs élus, faites sortir la planète de l'oubli !	Bral, Greenpeace, IEB, IEW, WWF, CNCND	22 mai	Le Soir
Pourquoi IEB a introduit un recours contre le PRAS démographique ? (communiqué)	IEB	18 juin	Belga, La Dernière Heure, La Libre Belgique, Le Soir, Radio flamande, Viva Bxl
Contre la suppression des premiers et derniers trains (communiqué)	RAB, ACC, BRAL, Conseil bruxellois des Musées, IEB, oKo, VVC	12 juin	Brussel deze Week
Parution BEM n° 270 : « Regard critique sur 40 ans de rénovation urbaine en Région bruxelloise » (communiqué)	IEB	18 juin	
Carte blanche : Lutter contre les loyers indécents	Plateforme Logement	1 <sup>er</sup> juillet	La Libre Belgique

Le projet de prison à Haren : il est moins une pour penser l'alternative ! (communiqué)	Association syndicale des magistrats, Comité de/van Haren, IEB, La Ligue des Droits de l'Homme, Mouvement Patatistes, Observatoire International des prisons	8 juillet	<p>La Capitale, La Dernière Heure, La Libre Belgique, TLB, Viva BXL, <a href="http://www.lavenir.net">www.lavenir.net</a>, <a href="http://www.telebruxelles.net/portail/info/bruxelles-ville/32831-le-projet-de-prison-de-haren-inquiete">http://www.telebruxelles.net/portail/info/bruxelles-ville/32831-le-projet-de-prison-de-haren-inquiete</a> <a href="http://www.brusselnieuws.be/nl/nieuws/harenaars-uiten-grievens-tegen-gevangenisdorp">http://www.brusselnieuws.be/nl/nieuws/harenaars-uiten-grievens-tegen-gevangenisdorp</a> <a href="http://www.rtbef.be/info/regions/detail_et_ape-importante-aujourd-hui-pour-la-future-prison-de-haren?id=8311609">http://www.rtbef.be/info/regions/detail_et_ape-importante-aujourd-hui-pour-la-future-prison-de-haren?id=8311609</a> <a href="http://www.lacapitale.be/1052104/article/2014-07-09/bruxelles-les-habitants-en-nombre-a-la-concertation-sur-la-prison-de-haren">http://www.lacapitale.be/1052104/article/2014-07-09/bruxelles-les-habitants-en-nombre-a-la-concertation-sur-la-prison-de-haren</a> <a href="http://www.levif.be/info/belga-politique/prison-de-haren-l-etude-d-incidences-devra-approfondir-l-impact-d-une-formule-sans-maison-d-arret/article-4000687252619.htm">http://www.levif.be/info/belga-politique/prison-de-haren-l-etude-d-incidences-devra-approfondir-l-impact-d-une-formule-sans-maison-d-arret/article-4000687252619.htm</a></p> <p>JT RTBF 19h30 du 09/07 TV à 17min sur la surpopulation carcérale <a href="http://www.lavenir.net/article/detail.aspx?articleid=dmf20140709_00501144">http://www.lavenir.net/article/detail.aspx?articleid=dmf20140709_00501144</a> <a href="http://www.dhnet.be/regions/brabant/la-mega-prison-en-concertation-53bc41ea3570f7208805326d">http://www.dhnet.be/regions/brabant/la-mega-prison-en-concertation-53bc41ea3570f7208805326d</a> <a href="http://www.lalibre.be/regions/brabant/la-megaprison-en-concertation-53bc42db3570f72088053272">http://www.lalibre.be/regions/brabant/la-megaprison-en-concertation-53bc42db3570f72088053272</a> <a href="http://fr.metrotime.be/2014/07/09/news/prison-de-haren-letude-d-incidences-devra-approfondir-l-impact-d-une-formule-sans-maison-d-arret/">http://fr.metrotime.be/2014/07/09/news/prison-de-haren-letude-d-incidences-devra-approfondir-l-impact-d-une-formule-sans-maison-d-arret/</a> <a href="http://brussels-star.com/2014/07/08/projet-de-prison-de-haren-une-alternative-est-t-elle-possible/">http://brussels-star.com/2014/07/08/projet-de-prison-de-haren-une-alternative-est-t-elle-possible/</a> <a href="http://www.alterechos.be/fil-infos/prison-dharen-inter-environnement-bruxelles-nest-pas-content">http://www.alterechos.be/fil-infos/prison-dharen-inter-environnement-bruxelles-nest-pas-content</a> <a href="http://pro.guidesocial.be/actualites/des-associations-s-opposent-a-la-construction-d-une-prison-a-haren.html">http://pro.guidesocial.be/actualites/des-associations-s-opposent-a-la-construction-d-une-prison-a-haren.html</a> <a href="http://actualite.fr.be.msn.com/politique/prison-de-haren-etude-d-incidences-devra-approfondir-l-impact-d-une-formule-sans-maison-d-arret">http://actualite.fr.be.msn.com/politique/prison-de-haren-etude-d-incidences-devra-approfondir-l-impact-d-une-formule-sans-maison-d-arret</a> <a href="http://www.asm-be.be/viewpage.php?page_id=31">http://www.asm-be.be/viewpage.php?page_id=31</a></p>
Parution BEM n° 271 « Libre comme un... piéton » (communiqué)	IEB	9 juillet	<p><a href="http://www.brusselnieuws.be/nl/nieuws/ieb-waarschuwt-voor-eenheidsworst-voetgangerszones">http://www.brusselnieuws.be/nl/nieuws/ieb-waarschuwt-voor-eenheidsworst-voetgangerszones</a> La Dernière Heure, La Libre Belgique</p>

Porte de Ninove : le tram au milieu de la chaussée de Ninove, une bien meilleure option (communiqué)	ARAU, Bruxelles Fabriques, BRAL, CanalPARK, IEB, PortedeNinoveP oort, Comité de quartier Heyvaert, La Rue	13 octobre	La Capitale, Le Soir
Rencontre Wallonie-Bruxelles sur les centres commerciaux	Association 21, IEB, IEW	18 octobre	RTBF radio
Parution BEM n° 272 « Voyage au centre commercial »	IEB	22/10/15	

### Des contacts spontanés ont, en outre, eu lieu avec les médias :

<b>Thème abordé</b>	<b>date</b>	<b>média</b>
Quartier Midi	6 janvier	www.brusselnieuws.be
Mobilier urbain et sécurité	17 février	RTL
Santé et nature	19 février	Journal des Mutualités Chrétiennes
Villo	février	Le Vif
Recours contre le Projet Urbain Loi BEM « Libre comme un piéton »	25 avril	Le Soir
Prison de Haren	16 juillet	La Dernière Heure
Surcoût du RER	29 août	Alter Echos (capsule sonore)
Déclaration gouvernementale	9 septembre	RTL
Centres commerciaux	9 septembre	Alter Echos
Spéculation immobilière	20 septembre	Viva Bxl
Gesù	30 septembre	Alter Echo
Prison de Haren	28 octobre	Viva Bxl
Gentrification	29 octobre	Viva Bxl
	4 décembre	Le Soir

## Notre journal Bruxelles en mouvements

Bulletin de liaison entre les comités d'habitants et moyen d'information des Bruxellois qui désirent défendre activement leur ville, Bruxelles en Mouvements (BEM) présente les grands enjeux concernant la défense du cadre de vie en région bruxelloise.

Il analyse les projets qui transforment la ville et présente les enjeux poursuivis par l'association et les initiatives des groupes d'habitants à l'usage d'autres habitants.

La rédaction des dossiers est réalisée avec la collaboration de citoyens actifs et de membres du CA et de l'équipe d'IEB. Dans la perspective d'un travail collectif, le Comité de rédaction a aussi intégré des membres bénévoles d'IEB qui viennent soutenir l'équipe du secrétariat dans l'élaboration du programme rédactionnel et dans le suivi du travail de production du journal.

Parallèlement, la rédaction des dossiers a été enrichie de collaborations avec des acteurs des luttes urbaines et des auteurs spécialisés, aux points de vues diversifiés, voire contradictoires, dans un esprit d'écriture collective.

Le contenu du BEM est également accessible sur le site internet d'IEB. Le lecteur qui désire travailler avec nos textes peut les télécharger deux mois après leur publication.

### Sommaires 2014

N° 268 – Janvier-Février – Santé : la fracture – IEB a quarante ans... et plus ! – Qui veut (la peau) du Tram 71 ? – Un transat sous le sapin de Noël !

N° 269 – Mars-Avril – Voies publiques – 40 ans de mobilité – Transports publics – Edito : Le parti de l'immobilisme

N° 270 – Mai-Juin – Rénofée descend sur les quartiers – Alliances, rénovations, trous à rats et vieilles racines – Plan guide : Enfoncer le cou de la rénovation ? - Mezzo-projet à Cureghem- Les beaux pavés de notre enfer – Les heureux élus des PPP – La part du pauvre – Boom sur le PRAS! – Edito : Le logement, c'est maintenant !

N° 271 – Juillet-Août – Libre comme un piéton : Le piéton, le pigeon, l'habitant et le voyageur – Le quartier Léopold et la déambulation divagante du piéton international – Nouveau marché aux pigeons – Plaisirs du vert – Place de la Monnaie, money, money, money ? – Come on Josaphat ! – Tour Brunfaut : la vie en chantier – Edito : Droit au but ? La coupe est pleine !

N° 272 – Septembre-Octobre – Voyage au centre commercial – 40 ans d'IEB des caddies et des hommes – Concilier centres commerciaux et environnement ? – Godin : D'une utopie sociale à une modernité dépassée – Quels commerces pour quels emplois ? - La bulle financière – Neo, l'offre sans la demande – Opération tiroir à Saint-Lazare – La fabrique du cycliste – Edito : L'atome en veilleuse

N° 273 – Novembre-Décembre – 2015, on continue!

# Participations aux enquêtes publiques

	Commission de concertation	Commune	Situation	Nature et description du projet
1	18 février	Bruxelles-Ville	Rue Picard 3, avenue du Port 86	PU <sup>2</sup> et PE <sup>3</sup> – Construire un immeuble de bureaux de 48 158 m <sup>2</sup> avec 311 emplacements de parking, déplacer les parkings temporaires à ciel ouvert, modifier le sous-sol de la gare maritime et modifier l'aménagement des abords (modification des permis d'urbanisme introduits en 2007 et 2010).
2	25 février	Bruxelles-Ville et Molenbeek-Saint-Jean	Avenue du Port et rue Claessens	PU – Réaménagement des voiries (pistes cyclables, trottoirs, bandes bus), 6 arbres abattus et 74 plantés.
3	19 mars	Anderlecht	Commune d'Anderlecht	PU – Projet de plan communal de développement de la commune et son rapport d'incidences environnementales. 4 projets-phares : « Neerpede-Vogelzang », « Centre », « Cureghem » et « Canal-Sud ».
4	20 mars	Anderlecht	Rue Ropsy Chaudron 21 à 25A et Rue du Compas 18 à 44	PU et PE – Réaménager un espace pour la vente au détail, réaménager un immeuble en logements, étendre et régulariser un appart-hôtel, construire un immeuble de logements, construire un parking en sous-sol ; construire et exploiter un immeuble de logements, des appart-hôtel et des commerces comprenant des parkings couverts (30 motos et 106 voitures) et diverses installations.
5	25 mars	Ville de Bruxelles	Boulevard Pachéco, 19	Modifier le PU délivré 020P/2009 pour la partie logements du bâtiment C sur le site du Centre Administratif de l'Etat (PPAS 07-02) (unités de logement de 76 à 77 (de 7.239 m <sup>2</sup> à 7.707 m <sup>2</sup> ); commerce de 497 m <sup>2</sup> à 506 m <sup>2</sup> ; suppression d'un emplacement de parking en sous-sol pour les logements (solde 73) et modifier la façade cinématographique)
6	25 mars	Ville de Bruxelles	Rue de la Loi, 107-109, rue J. de Laiaing, 40	Démolir des immeubles existants sur le site
7	22 avril	Molenbeek-Saint-Jean	Chaussée de Ninove, rue Vandennepeereboom, rue Edmond Bonehill et rue Pierre Van Humbeek	PU - Construire un immeuble comprenant une tour de logements de 19 étages, des commerces, des bureaux, un hôtel, une école et une crèche.
8	22 avril	Bruxelles-Ville	Chaussée de Vilvorde 216	PU et PE - Construire le nouveau centre de tri postal «BRUXELLES X» pour BPOST, comprenant des bâtiments industriels d'une superficie hors sol de 60.171 m <sup>2</sup> avec un parking à ciel ouvert pour 900 véhicules motorisés (646 véhicules, 154 camionnettes, 100 camions; exploiter une zone de parking à l'air libre, des ateliers, des dépôts et diverses installations
9	15 avril	Région bruxelloise		PU – Projet de Plan régional Nature.
10	22 avril	Ville de Bruxelles	Chaussée de Vilvorde, 216	Construire le nouveau centre de tri postal «BRUXELLES X» pour BPOST, comprenant des bâtiments industriels d'une superficie hors sol de 60.171 m <sup>2</sup> avec un parking à ciel ouvert pour 900 véhicules motorisés (646 véhicules, 154 camionnettes, 100 camions; exploiter une zone de parking à l'air libre, des ateliers, des dépôts et diverses installations
11	14 mai	Ville de Bruxelles	Rue de la Loi, 103-105, rue de Laiaing, 30-34 40, chaussée d'Etterbeek, 25	Construire un immeuble comprenant 43.541 m <sup>2</sup> de bureaux, 525 m <sup>2</sup> de commerces et 221 emplacements de parkings; aménager les abords créant une zone de cheminement public entre la rue de la Loi et la rue de Laiaing; exploiter un parking couvert pour 221 véhicules (197 voitures et 24 motos) et diverses installations

	Commission de concertation	Commune	Situation	Nature et description du projet
12	17 juin	Etterbeek	Intersection du bld Général Jacqués, du bld Louis Schmidt et de la Ch. De Wavre	Démolir les immeubles existants sur le site et construire 2 immeubles comprenant 29.327 m <sup>2</sup> de bureaux, 9.253 m <sup>2</sup> de logements (22 studios, 63 appartements 1 ch. et 16 appartements 2 ch.) et 860 m <sup>2</sup> de commerces et dont le socle est commun jusqu'au niveau de la rue de la Loi; réaliser 3 niveaux de sous-sols (160 places) à partir de la chaussée d'Etterbeek; exploiter un parking couvert pour 160 véhicules et diverses installations
13	3 juin	Région bruxelloise	/	PU - Réaménager les arrêts de trams et de modifier le profil du carrefour.
14	12 juin	Anderlecht	Rue du Libre Examen 13	PU - Un premier Plan de gestion de l'eau pour la période 2009-2015 a été adopté en juin 2012. Un deuxième cycle de 6 ans commence pour l'élaboration du second Plan de gestion de l'eau qui couvrira la période 2016-2021.
15	25 juin	Bruxelles-Ville	Rue du Witloof (Haren)	PU et PE - Restaurer et rénover la brasserie Atlas, avec modification de la destination du bien en logement et l'exploitation d'un parking couvert de 75 places.
16	9 juillet	Bruxelles-Ville	Rue du Witloof (Haren)	PU et PE - Projet de cahier des charges de l'étude d'incidences concernant la construction de la plus grande prison du pays avec une capacité d'accueil de 1 190 détenus, répartis sur huit entités. Démolition des usines Wanson, construction de 498 emplacements de parking, abattage de 300 arbres, détournement du chemin du Keelbeek et aménagement d'une desserte à partir du boulevard de la Woluwe.
17	17 septembre	Anderlecht	Rue Otlet 32 à 38	PU et PE - Démolition d'immeubles, abattage de 300 arbres, construction d'un complexe pénitentiaire (1 190 places et infrastructures y relatives, 116 et 137 m <sup>2</sup> hors sol, 498 emplacements de parking, dont 91 emplacements couverts et 407 emplacements à ciel ouvert) et aménagements des abords sur le site ; aménagement sur le territoire de la Ville d'une amorce de la voirie de desserte projetée (sur le territoire de la commune de Machelen) à partir du boulevard de la Woluwe en attendant le réaménagement prévu de ce boulevard (dossier I1W/13) ; détournement et réaménagement local du chemin du Keelbeek sur le site autour du complexe.
18	30 septembre	Molenbeek-Saint-Jean	Rues Delacroix, Doyen, de Bonne, de Birmingham, chaussée de Ninove, rues Pierron, Saint-Martin, Brunfaut, et chaussée de Gand.	PU et PE - Construire un complexe de 82 logements et 51 emplacements de parking par transformation et reconstruction après démolition d'anciens bâtiments industriels existants.
19	30 septembre	Molenbeek		PU - Dossier de base du Contrat de Quartier « Petite Senne ». Le dossier de base du contrat de quartier « Petite Senne », délimité par les rues Delacroix, Doyen, de Bonne, de Birmingham, chaussée de Ninove, rue Pierron, Saint-Martin, Brunfaut, chaussée de Gand et les limites communales avec Bruxelles-Ville et Anderlecht, est soumis à enquête publique
20	30 septembre	Ville de Bruxelles	Avenue du Port, 49-53	Démolir les hangars et entrepôts situés du 49 au 53 et de 2 toitures en vue de l'aménagement futur d'un parc

Commission de concertation	Commune	Situation	Nature et description du projet
21 2 octobre	Uccle	Place Vanderkindere, rue Vanderkindere, avenues Churchill, Brugmann, Albert, rond-point Churchill, avenue de Messidor, rues Depage, Mac Arthur et Marianne, avenues Errera et Montjoie	Réaménager le carrefour des avenues Churchill et Albert et de la rue Vanderkindere et y aménager un terminus de tramway, et réaménager le rond-point Churchill
22 21 octobre	Saint-Josse	Rue Royale 161 à 173, chaussée de Haecht 2, rue Traversière 2, rue de la Comète 1, rue Brialmont 11	Construire un complexe comprenant un hôtel de 75 chambres, 77 logements et 1 parking de 195 emplacements
23 19 novembre	Ville de Bruxelles	Rue de la Vierge Noire, 1-21, rue de l'Eveque, 1-13, rue des Halles, 4-24, rue du Marché aux Poulets	Démolition et reconstruction complète d'un complexe administratif mixte de 36.199 m <sup>2</sup> hors sol comprenant des bureaux (29.758 m <sup>2</sup> ), 46 unités de logements (5.283 m <sup>2</sup> ), du commerce (1.158 m <sup>2</sup> ) avec le maintien d'un parking public, faisant au total 62.220 m <sup>2</sup> (16 niveaux) et 847 emplacements de parking (bureaux : 149, logements : 46, commerce : 4, parking public : 648 m <sup>2</sup> emplacements; exploiter un parking couvert pour 847 véhicules motorisés (648 emplacements publics et 199 emplacements privés) et diverses installations
24 3 décembre	Ville de Bruxelles	Rue Picard, 3 et avenue du Port 86	Construire un immeuble de bureaux avec parking au sous-sol, réaménager les emplacements de parkings extérieurs, modifier le sous-sol de la Gare Maritime et remplacer les bâtiments «M7-M18» affectés essentiellement aux bureaux par des immeubles affectés essentiellement aux logements; exploiter des parkings et diverses installations
25 17 décembre	Bruxelles-Ville	Quartier compris entre les rues Jacques de Lalain, de Trèves, Belliard, la place Jean Rey et la chaussée d'Etterbeek.	PU - Approbation du projet du plan particulier d'affectation du sol n° 60-41 « Belliard-Etterbeek ».

## Remerciements

Nous sommes bien conscients que notre fédération n'est vivante que grâce à la bonne volonté et à l'énergie de toutes les personnes dévouées à leur association et à leur comité. Assurément, nous ne leur ferons jamais assez part de notre gratitude.

Toutefois, qu'il nous soit permis de consacrer quelques lignes de ce rapport à trois personnes particulièrement chères au cœur des amis d'IEB.

Gwenaël Brées, qui a mis à profit ses années de présidence pour porter une profonde réflexion sur la raison d'être de notre fédération, et qui nous a poussé à en rénover le fond et la forme.

Son travail de titan mérite tous nos remerciements.

Mathieu Sonck, qui a eu le courage, depuis son poste de Secrétaire Général, d'impulser une dynamique collégiale qui a entraîné une évolution du fonctionnement de l'association et lui a offert une vitalité neuve. Devenu « simple employé », il est tout aussi précieux.

Son courage mérite tous nos remerciements.

Almos Mihaly, qui a accompagné tous les combats et tous les travailleurs de l'association. Qu'il profite activement de sa retraite mais qu'il sache bien qu'il nous manque tous les jours.

Son dévouement mérite tous nos remerciements.

## Contact

Inter-Environnement Bruxelles asbl  
Rue du Chimiste 34-36  
1070 Bruxelles  
02/ 801 14 80  
[www.ieb.be](http://www.ieb.be)